

**Assemblée générale**

Distr. générale
4 avril 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013*****Titre VI
Droits de l'homme et affaires humanitaires****Chapitre 27
Aide humanitaire**

(Programme 22 du cadre stratégique pour la période 2012-2013)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	2
A. Direction exécutive et administration	7
B. Programme de travail	11
Sous-programme 1. Analyse des politiques	12
Sous-programme 2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	14
Sous-programme 3. Réduction des catastrophes naturelles	19
Sous-programme 4. Services d'appui d'urgence	24
Sous-programme 5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	26
C. Appui au programme	29
Annexe	
Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits en 2012-2013	34

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément n° 6 des Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session* (A/66/6/Add.1).

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-cinquième session, Supplément n° 6* (A/65/6/Rev.1).



Vue d'ensemble

Tableau 27.1

Prévisions de dépenses

Projet du Secrétaire général	29 741 100 dollars ^a
Montant révisé des crédits ouverts pour 2010-2011	29 399 900 dollars
^a Aux taux de 2010-2011.	

Tableau 27.2

Tableau d'effectifs proposé

Postes	Nombre de postes	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2012-2013	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1°C), 15 G(AC)
Créations	2	1 D-1 pour le sous-programme 3, 1 P-5 pour le sous-programme 2
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2010-2011	70	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 10 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G(1°C), 15 G(AC)

Abbreviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général; G(1°C) : agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes).

- 27.1 Le programme vise essentiellement, d'une part, à faire en sorte que la communauté internationale engage à temps une action cohérente et concertée pour faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence, et, d'autre part, à faciliter la transition de la phase des secours d'urgence à celle du relèvement et du développement. Le texte qui en porte autorisation est la résolution 46/182 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a énoncé les principes fondamentaux de l'aide humanitaire et rappelé les décisions et résolutions adoptées précédemment par elle-même et par le Conseil économique et social concernant l'aide humanitaire et le rôle joué par le Secrétaire général dans la direction des interventions en cas de catastrophe naturelle ou d'autre crise humanitaire. Le mandat défini dans cette résolution a été confirmé et élargi par des résolutions de l'Assemblée, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité. C'est au Bureau de la coordination des affaires humanitaires qu'il incombe d'exécuter le programme et d'en atteindre les objectifs, conformément aux initiatives en cours visant à renforcer la prévisibilité, la responsabilisation et les partenariats en matière d'intervention humanitaire.
- 27.2 La stratégie d'exécution du programme s'articule autour des éléments suivants : élaboration et promotion d'une politique humanitaire commune pour le système des Nations Unies et ses partenaires; mobilisation et coordination de l'aide en cas de situation d'urgence humanitaire; développement et mobilisation de la capacité de l'ONU d'accélérer l'acheminement de l'aide humanitaire internationale; promotion de la réduction des risques de catastrophe; sensibilisation aux questions humanitaires; et accès en temps voulu à des informations pertinentes concernant les situations d'urgence et les risques de catastrophe naturelle. L'exécution des activités de réduction

des risques de catastrophe incombe principalement au secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires collabore étroitement avec le Bureau de la coordination des activités de développement du Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et d'autres entités du système des Nations Unies pour faciliter le passage de la phase des secours aux activités de relèvement et de développement. Il encourage et favorise le renforcement de la capacité d'action de façon à accélérer la fourniture de l'aide humanitaire dans les situations d'urgence au moyen de la coopération régionale, conformément à son mandat.

- 27.3 Pour accomplir sa mission, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est résolu à œuvrer vers plus d'égalité entre les sexes. Il a élaboré une politique sur la question, qu'il met en œuvre dans le cadre de son Plan d'action pour l'égalité des sexes. Divers outils, notamment une pochette d'information, le Manuel pour une action humanitaire soucieuse de l'égalité des sexes établi par le Comité permanent interorganisations, l'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes et ses conseillers, ainsi qu'une meilleure analyse de l'utilisation des fonds alloués aux projets axés sur les femmes, fournissent des orientations concrètes sur les moyens d'assurer l'égalité des sexes dans tous les domaines d'activité de façon que tous, hommes, femmes, filles et garçons, bénéficient des mesures de protection et d'aide humanitaires.
- 27.4 Le programme est dirigé par le Coordonnateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Le programme de travail est exécuté par les services du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à New York, à Genève et sur le terrain, ainsi que par le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. En 2011, la structure hiérarchique du Bureau a été rationalisée et les responsabilités des trois divisions sont désormais plus cohérentes. Le Directeur de la Division de la coordination et des interventions supervise la gestion et le contrôle de l'encadrement de la coordination pour les interventions humanitaires sur le terrain, ainsi que la gestion des opérations. Le Directeur des programmes, qui était auparavant le Directeur du bureau de New York, conserve la responsabilité des politiques, de la communication et du financement de l'aide humanitaire, et a été parallèlement chargé de la gestion des fonctions administratives du Bureau. Le Directeur du bureau de Genève sera principalement chargé de gérer les relations du Bureau avec les États Membres, les donateurs et les partenaires. Le Sous-Secrétaire général, qui est Directeur adjoint du Bureau, reste responsable de la planification stratégique et de la gestion globale du Bureau.
- 27.5 Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 traduit la détermination du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à réaliser les objectifs suivants : rendre plus efficace et responsable la coordination des interventions d'urgence tant sur le terrain qu'au Siège; renforcer l'élaboration et l'exécution de la politique humanitaire et faciliter sa mise en pratique en appuyant les bureaux extérieurs, les équipes de pays, les gouvernements nationaux et les organisations non gouvernementales; lancer un plan stratégique de sensibilisation en collaboration avec les organisations du système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les gouvernements intéressés, et renforcer et élargir son action en matière d'information dans la communauté humanitaire; et, enfin, devenir une organisation bien gérée, dotée d'un budget suffisant et de structures durables. Le Bureau a adopté une méthode plus systématique pour évaluer et suivre les progrès accomplis par rapport aux recommandations des audits et des évaluations, et pour déterminer les responsabilités à cet égard, ce qui a permis de réduire de manière significative le nombre des recommandations restées en suspens. L'amélioration des mécanismes de coordination interne a permis de renforcer l'application du principe de responsabilité pour chacune des branches et des sections du Bureau grâce à la définition claire des priorités, à l'amélioration des dispositifs de suivi et à l'instauration d'un système d'établissement de rapports qui est plus axé sur les résultats. Le Bureau met davantage l'accent sur la gestion et l'atténuation des risques et

renforce ses capacités en la matière car il est l'une des premières entités pilotes du Secrétariat pour la gestion globale des risques.

- 27.6 Le projet de budget-programme pour 2012-2013 vise avant tout à renforcer les activités de définition des orientations, de mobilisation, de coordination et de gestion de l'information du Bureau, afin que celui-ci puisse répondre de manière adéquate aux exigences grandissantes de l'environnement de travail des organisations humanitaires. Le Bureau doit s'acquitter de tâches toujours plus ardues liées à la protection des civils, au soutien aux personnes déplacées, aux catastrophes naturelles de plus en plus nombreuses et à la sécurité du personnel humanitaire. Dans le contexte des propositions pour le budget-programme de l'exercice 2012-2013, les produits se rapportant au service des organes intergouvernementaux et d'organes d'experts par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont été regroupés dans le sous-programme 1, qui coordonne les contributions correspondantes fournies au titre des sous-programmes 2, 4 et 5.
- 27.7 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme. La diminution du nombre de publications est due au fait que les sélections d'informations émanant de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes seront publiées sur une base annuelle plutôt que mensuelle. Avec le développement du site Web de la Stratégie internationale, qui présente désormais des informations régulièrement mises à jour, et la création du site PreventionWeb, dont la consultation ne cesse d'augmenter, la Stratégie ne publiera dorénavant qu'un seul rapport annuel.

Tableau 27.3

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2008-2009 Nombre effectif</i>	<i>2010-2011 Nombre estimatif</i>	<i>2012-2013 Nombre estimatif</i>
Publications en série	59	71	49
Publications isolées	—	—	—
Total	59	71	49

- 27.8 Les ressources prévues pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élèvent à 29 741 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 341 200 dollars, ou de 1,2 %. Cet accroissement témoigne de la volonté du Secrétaire général de continuer à augmenter progressivement la partie des dépenses du Bureau qui est imputée au budget ordinaire, conformément à la résolution 57/153 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a souligné que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires devait bénéficier d'un financement suffisant et plus prévisible. L'augmentation indiquée dans le tableau 27.5 est due à l'effet report de la création d'un nouveau poste (1 P-4) au cours de l'exercice biennal 2010-2011 (153 000 dollars) et à la création de deux postes financés au moyen du budget ordinaire (1 D-1 dans le sous-programme 3 et 1 P-5 dans le sous-programme 2) afin de renforcer le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et la procédure d'appel global (497 400 dollars), cette augmentation étant compensée en partie par une diminution des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes (309 200 dollars). La diminution prévue pour les objets de dépense autres que les postes est le résultat net d'augmentations au titre des subventions et contributions (36 400 dollars), du mobilier et du matériel (23 900 dollars), des autres dépenses de personnel (6 700 dollars) et des fournitures (200 dollars), et de diminutions au titre des services

contractuels (202 400 dollars), des frais généraux de fonctionnement (158 800 dollars), des consultants (14 700 dollars) et des dépenses de représentation (500 dollars).

- 27.9 Au cours de l'exercice biennal 2012-2013, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 496 114 400 dollars, soit 94 % des ressources nécessaires pour le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, devraient venir s'ajouter aux ressources prévues au budget ordinaire pour financer les diverses activités du Bureau. Le montant des ressources extrabudgétaires nécessaire reflète l'échelle et l'ampleur des besoins humanitaires qui sont attendus dans des situations d'urgence complexes, notamment pour assurer les missions de protection et faire face à la pauvreté généralisée et à l'insécurité alimentaire. Le montant de ces ressources tient également compte des conséquences humanitaires des changements climatiques, des catastrophes soudaines liées aux changements climatiques et des crises qui éclatent en raison des changements climatiques, telles que les sécheresses prolongées.
- 27.10 Le montant des fonds extrabudgétaires prévus pour 2012-2013 est inférieur à celui qui était indiqué pour l'exercice 2010-2011, essentiellement en raison d'une initiative prise pour aligner les prévisions de dépenses sur le montant des contributions attendues. Jusqu'en 2010, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a établi ses budgets en fonction des besoins opérationnels. Du fait de l'augmentation des pressions exercées et des attentes de plus en plus grandes nourries par les États Membres quant à un accroissement du volume des activités menées par le Bureau, le budget de celui-ci a augmenté régulièrement au cours de ces 10 dernières années. À partir de 2008, le budget du Bureau a dépassé les limites dans lesquelles les donateurs étaient disposés et aptes à fournir un appui. Comme la situation ne pouvait pas durer, le Bureau a entrepris de réduire de manière importante son budget, et aligne désormais les fonds extrabudgétaires sur les contributions attendues des donateurs, en tenant compte des augmentations escomptées en cours d'année, dues à de nouvelles crises.
- 27.11 La baisse des fonds extrabudgétaires au titre des postes, qui porte surtout sur le sous-programme 5 (Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire) est due aux compressions budgétaires effectuées pour aligner les prévisions de dépenses sur le montant des contributions attendues. La diminution des ressources au titre des dépenses autres que celles afférentes aux postes concerne essentiellement : les consultants, car le Bureau fera davantage appel au personnel de l'Organisation pour réaliser ses objectifs; les voyages, compte tenu des efforts déployés pour encourager l'utilisation de systèmes de téléconférence, comme les services d'audioconférence et de téléconférence, ainsi que de WebEx, afin de garantir une utilisation plus efficace et rationnelle des ressources; et enfin, les subventions et contributions, conformément à la réduction du financement des donateurs concernant les ressources prépositionnées pour de futures situations d'urgence.
- 27.12 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, le montant des ressources prévues pour financer les activités de suivi et d'évaluation s'élève à 1 790 600 dollars, dont : a) 776 300 dollars provenant de fonds extrabudgétaires et 401 200 dollars provenant du budget ordinaire, pour le financement de 96 mois de travail (24 mois de travail d'administrateur financés au moyen des ressources inscrites au budget ordinaire, et 48 mois de travail d'administrateur et 24 mois de travail d'agent des services généraux financés au moyen des fonds extrabudgétaires); et b) 613 100 dollars provenant des fonds extrabudgétaires pour des consultants et des frais de voyage.
- 27.13 La répartition en pourcentage des ressources prévues au titre du programme pour l'exercice biennal 2012-2013 est indiquée dans le tableau 27.4 ci-dessous. La répartition en est résumée dans les tableaux 27.5 et 27.6.

Tableau 27.4

Répartition des ressources par composante

(En pourcentage)

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Direction exécutive et administration	15,9	3,2
B. Programme de travail		
1. Analyse des politiques	5,2	3,1
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	30,5	58,4
3. Réduction des catastrophes naturelles	8,4	13,8
4. Services d'appui d'urgence	16,3	4,0
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	9,8	8,7
Total partiel	70,2	88,0
C. Appui au programme	13,9	8,8
Total	100,0	100,0

Tableau 27.5

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>2008-2009 (dépenses effectives)</i>	<i>2010-2011 (crédits ouverts)</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actua- lisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts</i>	<i>2012-2013 (montant estimatif)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Direction exécutive et administration	4 295,7	4 326,4	387,4	9,0	4 713,8	79,6	4 793,4
B. Programme de travail	19 535,4	20 622,9	257,9	1,3	20 880,8	478,7	21 359,5
C. Appui au programme	5 419,9	4 450,6	(304,1)	(6,8)	4 146,5	139,7	4 286,2
Total partiel	29 250,9	29 399,9	341,2	1,2	29 741,1	698,0	30 439,1

2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>2008-2009 (dépenses effectives)</i>	<i>2010-2011 (montant estimatif)</i>	<i>2012-2013 (montant estimatif)</i>
A. Direction exécutive et administration	11 482,0	18 187,9	15 928,9
B. Programme de travail	342 710,7	459 517,1	436 318,7
C. Appui au programme	22 725,1	42 100,1	43 866,8
Total partiel	376 917,8	519 805,1	496 114,4^a
Total [(1) + (2)]	406 168,7	549 205,0	526 553,5

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général.

^a Ce montant ne tient pas compte des dons alloués pour des activités qui ne sont pas menées par le Bureau et qui sont transférés par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe (estimés à 150 millions de dollars pour 2012-2013) et du Fonds autorenouvelable de secours d'urgence (estimé à 800 millions de dollars pour la même période).

Tableau 27.6

Postes nécessaires

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires ^a			
	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013	2010- 2011	2012- 2013
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	—	—	—	—	1	1
SSG	1	1	—	—	1	1	2	2
D-2	3	3	—	—	2	1	5	4
D-1	3	4	—	—	14	12	17	16
P-5	10	11	—	—	81	79	91	90
P-4/3	30	30	—	—	551	537	581	567
P-2/1	5	5	—	—	66	58	71	63
Total partiel	53	55	—	—	715	688	768	743
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	2	2	—	—	4	4	6	6
Autres classes	15	15	—	—	175	161	190	176
Total partiel	17	17	—	—	179	165	196	182
Catégories diverses								
Administrateurs recrutés sur le plan national	—	—	—	—	341	340	341	340
Agents locaux	—	—	—	—	700	686	700	686
Total partiel	—	—	—	—	1 041	1 026	1 041	1 026
Total	70	72	—	—	1 935	1 879	2 005	1 951

Abbreviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général.

^a Les 1 026 postes relevant d'autres catégories seront financés au moyen des ressources allouées au recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et figurent dans la présente partie du budget conformément à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7).

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 713 800 dollars

- 27.14 Le rôle et les fonctions du Coordonnateur des secours d'urgence ont été définis dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et précisés dans les résolutions 52/12 A et 52/12 B, ainsi que dans le rapport du Secrétaire général sur la réforme (A/51/950), qui préconisait le renforcement de trois fonctions essentielles, à savoir : l'élaboration de politiques et la coordination dans le domaine de l'action humanitaire, la mobilisation des organes politiques en faveur de causes humanitaires et la coordination des interventions humanitaires d'urgence.
- 27.15 Le Coordonnateur des secours d'urgence est chargé de superviser et de gérer les bureaux de New York et de Genève, ainsi que les bureaux extérieurs, et de leur donner des directives de politique générale. Il coordonne l'ensemble des interventions menées par la communauté internationale,

notamment par le système des Nations Unies, face aux catastrophes et situations d'urgence humanitaire; mène une action diplomatique à des fins humanitaires auprès des gouvernements des pays concernés, notamment pour faciliter l'accès des secours humanitaires aux zones sinistrées et assurer ainsi l'acheminement rapide de l'aide humanitaire; s'entretient avec les donateurs et autres États intéressés de questions relatives à la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence; préside le Comité permanent interorganisations et veille à l'exécution de ses recommandations; gère le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et sa composante Prêts; mobilise les ressources et l'appui nécessaires aux programmes d'interventions humanitaires d'urgence du système des Nations Unies; oriente l'élaboration de politiques d'aide humanitaire en coordination avec les partenaires concernés; plaide, au nom du système des Nations Unies, en faveur des causes humanitaires; et s'efforce de faire mieux comprendre les questions humanitaires à l'opinion publique. Le Coordonnateur est, d'autre part, le principal conseiller du Secrétaire général pour les questions humanitaires et collabore étroitement avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix lors de la planification et de la coordination de l'aide humanitaire apportée par l'Organisation dans des situations de crise. Le Coordonnateur préside également le Comité exécutif pour les affaires humanitaires. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires est assisté par un sous-secrétaire général, qui fait également office de coordonnateur adjoint des secours d'urgence.

- 27.16 Deux bureaux, situés l'un à New York, l'autre à Genève, secondent le Coordonnateur. Le bureau de New York comprend le Bureau du Secrétaire général adjoint, qui aide à la gestion de l'ensemble du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, et s'assure que les deux entités mènent des activités complémentaires et coopèrent étroitement.
- 27.17 Le Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, dont le bureau est à New York, aide le Coordonnateur à assurer la direction générale, l'administration et la supervision des bureaux de New York et Genève, ainsi qu'à faciliter la coordination des activités du Bureau sur le terrain, et conseille le Coordonnateur sur toutes les questions relevant du mandat du Bureau. Il collabore avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les organismes humanitaires opérationnels, ainsi qu'avec les départements du Secrétariat chargés des opérations de maintien de la paix et des activités politiques et économiques. Il remplace le Coordonnateur en l'absence de celui-ci et le représente, au besoin, auprès des organes et organisations des Nations Unies et aux conférences tenues sous l'égide de l'Organisation.
- 27.18 Comme suite au réaménagement des rattachements hiérarchiques au sein du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et des responsabilités incombant aux trois divisions, le Directeur des programmes, précédemment Directeur du bureau de New York, est chargé de la politique générale, de la communication et des questions humanitaires en plus d'être le Directeur administratif du Bureau.
- 27.19 Le Directeur du bureau de Genève est pour l'essentiel en charge des relations avec les États Membres, les donateurs et les partenaires ainsi que des services d'urgence gérés par le Bureau pour le compte du système des Nations Unies. Il fait fonction de président du Groupe de travail du Comité permanent interorganisations.
- 27.20 À New York, le secrétariat commun du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires aide le Coordonnateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires à s'acquitter de ses fonctions de président des deux comités. Il facilite la tâche des deux comités en ce qui concerne les priorités en matière de mise au point de politiques, de questions opérationnelles et de mobilisation dans le secteur humanitaire. À Genève, le secrétariat du Comité permanent interorganisations fait partie intégrante du bureau du Directeur et fournit des services au Comité permanent, ainsi qu'à son groupe et à ses sous-groupes de travail. Le secrétariat, installé à New York et à Genève, maintient la communication sur le plan

administratif et consultatif entre les membres; facilite les réunions ordinaires et spéciales du Comité permanent, de son Groupe de travail et du Comité exécutif; veille au respect et à la mise en œuvre des décisions du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires; et mène des activités de sensibilisation au nom du Comité permanent.

Tableau 27.7

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Garantir l'exécution intégrale des mandats, ainsi que le respect des politiques et procédures de l'ONU, en ce qui concerne la gestion du programme de travail du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et de ses ressources humaines et financières

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Programme de travail exécuté avec efficacité et dans la limite des ressources humaines et financières allouées	a) Ratio des produits et services fournis dans les délais impartis <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 98 % 2010-2011 (estimation) : 98 % 2012-2013 (objectif) : 98 %
b) Cohérence des politiques de gestion des activités pluridimensionnelles de l'ONU dans les domaines de la paix, de la sécurité, du maintien de la paix, ainsi que de l'aide humanitaire et de la coordination de cette aide	b) Nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 15 activités menées avec d'autres départements de l'Organisation des Nations Unies ou d'autres organismes opérationnels du système des Nations Unies 2010-2011 (estimation) : 15 activités menées avec d'autres départements de l'Organisation des Nations Unies ou d'autres organismes opérationnels du système des Nations Unies 2012-2013 (objectif) : 15 activités prévues avec d'autres départements de l'Organisation des Nations Unies ou d'autres organismes opérationnels du système des Nations Unies

Facteurs extérieurs

- 27.21 Les objectifs visés devraient être atteints et les réalisations escomptées menées à bien à condition que les organes intergouvernementaux, les gouvernements et les organisations non gouvernementales qui participent à l'action humanitaire continuent d'appuyer les activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Produits

27.22 Durant l'exercice biennal 2012-2013, les produits finals ci-après seront exécutés :

Activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :

Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : réunions du Comité permanent interorganisations (4); réunions du Groupe de travail du Comité permanent (8); réunions des sous-groupes de travail chargés des références et des questions techniques (40); réunions du Comité exécutif pour les affaires humanitaires (16).

Tableau 27.8

Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	3 973,3	3 973,3	11	11
Autres objets de dépense	353,1	740,5	—	—
Total partiel	4 326,4	4 713,8	11	11
Fonds extrabudgétaires	18 187,9	15 928,9	43	37
Total	22 514,3	20 642,7	54	48

27.23 Le montant de 4 713 800 dollars, représentant une augmentation de 387 400 dollars, doit permettre de maintenir 11 postes [1 poste de secrétaire général adjoint, 1 poste de sous-secrétaire général, 2 D-2, 2 P-5, 1 P-3 et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes)], et de couvrir les dépenses au titre des voyages effectués dans les cas de catastrophes naturelles et de situations d'urgence complexes. L'augmentation résulte de la décision de centraliser les ressources allouées au titre des voyages du bureau de New York au cabinet du Secrétaire général adjoint, de façon à les suivre de plus près et à garantir que les solutions de substitution aux voyages telles que les visioconférences sont utilisées dans toute la mesure possible.

27.24 Le montant de 15 928 900 dollars prévu au titre des fonds extrabudgétaires couvre les dépenses relatives à 37 postes [2 P-5, 11 P-4, 10 P-3, 1 P-2 et 13 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] au sein du Bureau du Secrétaire général adjoint et Coordonnateur des secours d'urgence, du Groupe de la planification stratégique, de la Division des programmes de New York, du bureau du Directeur de Genève, de la Section de la coordination des financements, et du secrétariat du Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité humaine, de même que les autres objets de dépense relatifs aux besoins d'ordre opérationnel découlant du fonctionnement des bureaux. Ces ressources appuieront l'action du Coordonnateur des secours d'urgence en matière de coordination des interventions de la communauté internationale face aux catastrophes naturelles et situations d'urgence complexes. La baisse des fonds extrabudgétaires résulte d'une tentative d'alignement des ressources financières sur le niveau anticipé des contributions.

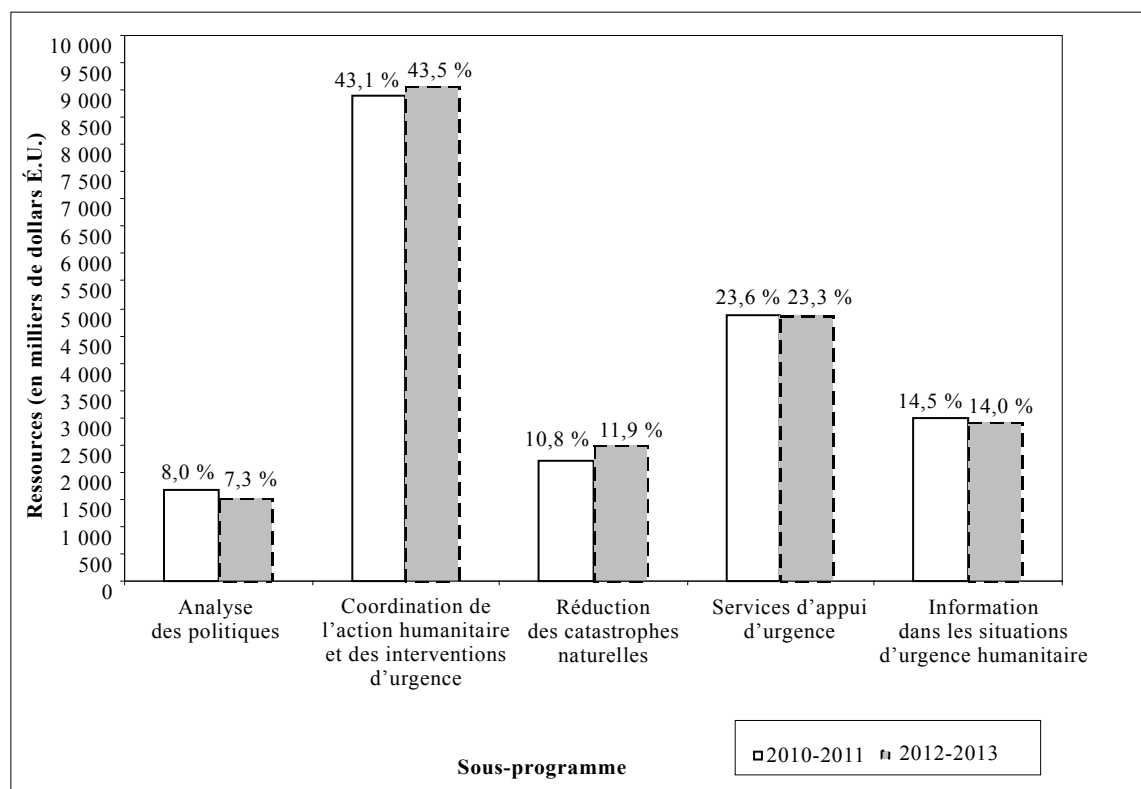
B. Programme de travail

Tableau 27.9

Ressources nécessaires, par sous-programme

Sous-programme	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
1. Analyse des politiques	1 657,7	1 528,7	4	4
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	8 899,8	9 082,7	28	29
3. Réduction des catastrophes naturelles	2 218,0	2 490,3	—	1
4. Services d'appui d'urgence	4 859,0	4 859,0	10	10
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	2 988,4	2 920,1	10	10
Total partiel	20 622,9	20 880,8	52	54
Fonds extrabudgétaires	459 517,1	436 318,7	1 804	1 753
Total	480 140,0	457 199,5	1 856	1 807

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



Sous-programme 1

Analyse des politiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 528 700 dollars

- 27.25 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe au Service de l'élaboration des politiques et des études de New York et au secrétariat du Comité permanent interorganisations à Genève et à New York. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée en détail dans le sous-programme 1 du programme 22 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 27.10

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Assurer la cohérence de l'action humanitaire sur les plans stratégique et opérationnel

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la coordination des organismes et entités des Nations Unies et de leurs interventions avec celles du Comité international de la Croix-Rouge, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de l'Organisation internationale pour les migrations et des organisations non gouvernementales concernées	a) Augmentation du nombre d'accords conclus par le Comité permanent interorganisations traitant de normes propres à améliorer les mécanismes et les structures de coordination au Siège et sur le terrain <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 6 accords 2010-2011 (estimation) : 8 accords 2012-2013 (objectif) : 10 accords
b) Amélioration de la planification, du suivi et de la responsabilisation en cas de catastrophe et dans les situations d'urgence, y compris pendant le passage de la phase des secours à celle du développement	b) Pourcentage des recommandations formulées dans le cadre d'évaluations interinstitutions qui sont appliquées par les organismes humanitaires <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 75 % 2010-2011 (estimation) : 80 % 2012-2013 (objectif) : 80 %
c) Amélioration des capacités des coordonnateurs des opérations humanitaires des Nations Unies concernant la protection des civils	c) Nombre de coordonnateurs résidents ou de coordonnateurs de l'action humanitaire formés à l'application des directives relatives à la protection des civils <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 60 2008-2009 (estimation) : 100 2010-2011 (objectif) : 140

Facteurs externes

- 27.26 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les intervenants des domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la politique réussissent à trouver un consensus tout en respectant leurs mandats respectifs.

Produits

27.27 Les produits finals de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions d'information informelles à l'intention des Deuxième et Troisième Commissions (2); séances plénières (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies (2);
 - ii) Conseil de sécurité :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : exposés aux comités des sanctions sur l'établissement de régimes de sanctions mieux ciblés et de procédures de dérogation plus efficaces (1); réunions d'information informelles à l'intention des États Membres (2); séances du Conseil (4);
 - b. Documents de conférence : documents de travail et notes d'information sur les questions de politique humanitaire; contribution aux rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité;
 - iii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Conseil économique et social (4);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Supports techniques : directives à l'usage du personnel chargé des opérations de secours sur les pratiques exemplaires en ce qui concerne le droit international humanitaire et les instruments relatifs aux droits de l'homme; rapports sur l'intégration d'une démarche antisexiste dans l'intervention humanitaire dans le cadre des situations d'urgence complexes ; documents de stratégie, mécanismes d'intervention et notes d'orientation à l'intention des organismes humanitaires sur l'interaction entre les différentes composantes (Assistance, Politique et Droits de l'homme) des interventions des Nations Unies en cas de crise;
 - ii) Missions humanitaires : évaluation de la protection des principes humanitaires dans le cadre de certaines crises multidimensionnelles; évaluation de la coordination stratégique des Nations Unies et de l'intégration des efforts déployés dans les domaines de la politique, du maintien de la paix et de l'assistance; assistance aux comités des sanctions en vue de l'établissement de régimes de sanctions mieux ciblés et de procédures de dérogation plus efficaces; activités interinstitutions d'évaluation et d'assistance visant à appuyer et à favoriser les efforts déployés par les gouvernements pour protéger les déplacés; analyse des enseignements tirés des interventions des Nations Unies à l'occasion de catastrophes naturelles récentes et analyse de l'articulation entre les activités de secours et les activités de développement après les catastrophes naturelles; étude multinationale des capacités de suivi et d'évaluation stratégiques des programmes humanitaires au moyen de la procédure d'appel global et d'autres outils et processus de planification;

- c) Coopération technique (extrabudgétaire) : stages, séminaires et ateliers, avec établissement et actualisation régulière d'un programme de formation interinstitutions visant à améliorer la fourniture de l'aide humanitaire à toutes les populations en ayant besoin.

Tableau 27.11

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	1 481,6	1 481,6	4	4
Autres objets de dépense	176,1	47,1	—	—
Total partiel	1 657,7	1 528,7	4	4
Fonds extrabudgétaires	18 429,1	15 395,9	39	38
Total	20 086,8	16 924,6	43	42

- 27.28 Le montant de 1 528 700 dollars permettra de financer le maintien de quatre postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) et, pour ce qui est des autres objets de dépense, de couvrir le recours à des consultants et les frais de déplacement. La baisse de 129 000 dollars s'explique essentiellement par la centralisation des dépenses de voyage du bureau de New York au Cabinet du Sous-Secrétaire général.
- 27.29 Le montant prévu au titre des ressources extrabudgétaires (15 395 900 dollars) permettra de financer 38 postes [6 P-5, 15 P-4, 9 P-3 et 8 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] ainsi que d'autres objets de dépense correspondant à diverses dépenses de fonctionnement. Ces ressources contribueront au renforcement et au perfectionnement d'un programme global d'action humanitaire, au moyen : a) de directives à l'usage du personnel chargé des opérations de secours sur les pratiques exemplaires en matière de droit international humanitaire et les instruments relatifs au droits de l'homme; b) de rapports sur l'intégration d'une démarche antisexiste dans l'intervention humanitaire dans le cadre des situations d'urgence complexes; et c) de documents de stratégie, de mécanismes d'intervention et de notes d'orientation à l'intention des organismes humanitaires sur l'interaction entre les différentes composantes (Assistance, Politique et Droits de l'homme) des interventions des Nations Unies en cas de crise. La diminution des ressources extrabudgétaires est le fruit des efforts accomplis pour aligner les crédits demandés sur les contributions escomptées.

Sous-programme 2

Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 9 082 700 dollars

- 27.30 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de la coordination et des interventions et au secrétariat du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires à New York, ainsi qu'au Service des relations extérieures et de la mobilisation de l'aide de Genève. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée en détail dans le sous-programme 2 du programme 22 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 27.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Faire en sorte que les interventions humanitaires soient cohérentes, équitablement appuyées et rapides, afin d'alléger les souffrances qu'endurent les populations touchées par une catastrophe naturelle ou se trouvant dans une situation d'urgence complexe

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Amélioration de l'action de tous les organismes opérationnels des Nations Unies participant aux interventions humanitaires d'urgence	a) Déploiement dans un délai moyen de 5 jours au maximum du personnel chargé de la coordination lorsque survient une situation d'urgence <i>Mesure des résultats</i> (Pourcentage de situations d'urgence dans lesquelles le personnel est déployé dans un délai de 5 jours) 2008-2009 : 80 % 2010-2011 (estimation) : 80 % 2012-2013 (objectif) : 80 %
b) Accroissement des ressources extrabudgétaires disponibles pour les activités humanitaires et de la souplesse de ce type de financement	b) i) Accroissement du pourcentage de secteurs/domaines et d'interventions prioritaires financés à hauteur d'au moins 50 % <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 54 % 2010-2011 (estimation) : 34 % 2012-2013 (objectif) : 55 % ii) Augmentation du nombre d'États Membres répondant aux appels de fonds lancés dans leur propre région <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 13 États Membres 2010-2011 (estimation) : 14 États Membres 2012-2013 (objectif) : 16 États Membres
c) Utilisation rapide et coordonnée du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires dans les pays se trouvant dans une situation d'urgence nouvelle ou prolongée	c) i) Montant moyen des ressources reçues du Fonds que l'on peut décaisser pour répondre aux crises humanitaires <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 845 millions de dollars 2010-2011 (estimation) : 822 millions de dollars 2012-2013 (objectif) : 800 millions de dollars

ii) Délai de 3 jours au maximum entre le moment où le projet final est proposé et son approbation par le Fonds

Mesure des résultats

2008-2009 : 4 jours ouvrables

2010-2011 (estimation) : 3 jours ouvrables

2012-2013 (objectif) : 3 jours ouvrables

iii) Nombre accru de pays dans lesquels les besoins et programmes prioritaires sont financés par le Fonds

Mesure des résultats

2008-2009 : 75 pays

2010-2011 (estimation) : 79 pays

2012-2013 (objectif) : 84 pays

Facteurs externes

- 27.31 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les donateurs sont prêts à intervenir en cas d'urgence humanitaire ou de catastrophe; b) le personnel humanitaire peut circuler librement dans la zone sinistrée; et c) les autorités et les partenaires humanitaires coopèrent.

Produits

- 27.32 Les produits finals de l'exercice 2012-2013 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale : documentation à l'intention des organes délibérants [rapports sur des situations et questions d'urgence complexes dans le cadre des mandats en vigueur (10)];
 - ii) Conseil de sécurité : documentation à l'intention des organes délibérants [contributions (composante humanitaire) aux rapports du Secrétaire général au Conseil (24)];
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : appels globaux interorganisations à la communauté des donateurs en faveur de pays ou régions donnés en situation d'urgence humanitaire (40);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation : documents d'information sur la procédure d'appel global;
 - iii) Manifestations spéciales : réunions de donateurs, réunions d'information informelles et consultations avec les États Membres sur des situations d'urgence particulières et sur le financement de l'aide humanitaire (4); consultations régulières avec les gouvernements des pays touchés, les donateurs, les organismes des Nations Unies et d'autres institutions, sur l'aide de la communauté internationale aux pays en situation d'urgence humanitaire (4);
 - iv) Supports techniques : notes d'orientation à l'intention des coordonnateurs de l'aide humanitaire sur de grandes questions qu'ils ont soulevées dans leurs rapports périodiques au Coordonnateur des secours d'urgence (24); rapports périodiques et rapports spéciaux sur l'état de financement des appels globaux (2); rapports et notes

d'information sur des situations d'urgence complexes particulières à l'intention du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, du Conseil de direction et du Cabinet du Secrétaire général (24); tenue à jour régulière de la liste des candidats aux postes de coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire; rapports de situation et appels d'aide internationale en cas de catastrophe naturelle ou d'éco-urgence;

- v) Missions humanitaires : évaluations humanitaires et élaboration de stratégies pour examiner les besoins humanitaires et concevoir des stratégies d'intervention appropriées; évaluations interorganisations et élaboration de stratégies pour examiner les dispositifs de coordination sur le terrain;
- vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : participation aux réunions du sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations chargé de la procédure d'appel global (4); réunions régulières et séances d'information avec des représentants du Comité exécutif pour les affaires humanitaires sur des questions et des programmes humanitaires et les efforts faits en matière d'organisation prévisionnelle;
- c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : stages, séminaires et ateliers offrant une formation et des supports techniques sur les questions se rapportant à la procédure d'appel global;
- d) Administration et contrôle (fonds extrabudgétaires) : traitements des dons provenant du Fonds central d'intervention en cas de situation d'urgence nouvelle ou prolongée.

Tableau 27.13

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	8 544,2	9 931,9	28	29
Autres objets de dépense	355,6	150,8	—	—
Total partiel	8 899,8	9 082,7	28	29
Fonds extrabudgétaires	289 417,4	289 724,4	1 451	1 457
Total	298 317,2	298 807,1	1 479	1 486

- 27.33 Le montant de 8 931 900 dollars, qui représente une augmentation de 387 700 dollars, doit permettre de maintenir 28 postes [1 D-2, 4 P-5, 10 P-4, 7 P-3, 2 P-2 et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] et de créer un poste de chef de la Section chargée de la procédure d'appel global (P-5). L'augmentation du montant prévu pour les postes tient à l'effet-report de la création d'un poste à la classe P-4 pendant l'exercice biennal 2010-2011 et à la proposition de créer un poste d'administrateur à la classe P-5.
- 27.34 Dans sa résolution 46/182, relative au renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence de l'Organisation des Nations Unies, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de faire en sorte que, dans les situations d'urgence qui nécessitent une intervention coordonnée, un premier appel global mobilisant tous les organismes du système soit lancé en consultation avec

l'État touché. La procédure d'appel global, qui consiste à élaborer une stratégie de pays pour répondre à une catastrophe, équivaut à un plan d'action pour les membres du Comité permanent interorganisations et s'accompagne d'une évaluation des besoins. Elle permet aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales d'apporter une réponse cohérente aux situations d'urgence et aux catastrophes et aide les donateurs à gérer l'allocation de leurs contributions. Le Chef de la Section chargée de la procédure d'appel global est chargé de veiller à ce que les appels humanitaires interinstitutions soient lancés dans les délais voulus, pilote l'élaboration des politiques interinstitutions relatives au processus d'appel global et aux bonnes pratiques de l'action humanitaire et assure leur application, et gère les outils d'information tels le service de surveillance financière et le système de projets en ligne. Il est placé sous l'autorité du Chef du Service des relations extérieures et de la mobilisation de l'aide, qui supervise également la Section des donateurs, la Section des relations extérieures et des partenariats et la Section de la coordination et du suivi par zone géographique. Il collabore également avec les chefs de section de la Division de la coordination et des interventions, qui sont chargés des questions propres à chaque pays, avec le Service de l'élaboration des politiques et des études sur les questions d'évaluation et de suivi, et avec le Service de la mobilisation et des systèmes d'information.

- 27.35 Le financement de ce nouveau poste au moyen du budget ordinaire témoigne de la volonté continue du Secrétaire général d'augmenter progressivement la part des dépenses du Bureau qui est imputée sur le budget ordinaire et d'appliquer les dispositions de la résolution 57/153 de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a souligné que le Bureau devait bénéficier d'un financement suffisant et plus prévisible. La procédure d'appel global, dans le cadre de laquelle sont menées des activités de planification, de contrôle et de collecte de fonds, est une procédure essentielle et permanente du système d'assistance humanitaire des Nations Unies et il serait donc plus opportun de la financer au moyen du budget ordinaire.
- 27.36 Le montant demandé au titre des objets de dépense autres que les postes (150 800 dollars) doit permettre de financer les services de consultants et les frais de voyage. La réduction de 204 800 dollars s'explique par la centralisation des dépenses de voyage du bureau de New York au Cabinet du Secrétaire général adjoint.
- 27.37 Les fonds extrabudgétaires prévus (289 724 400 dollars) permettraient de financer 1 457 postes (9 D-1, 42 P-5, 126 P-4, 216 P-3, 40 P-2, 2 postes d'agent des services généraux (1^{re} classe), 35 postes d'agent des services généraux (Autres classes), 326 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 661 postes d'agent local), dont 48 à la Division de la coordination et des interventions, 43 au Service des relations extérieures et de la mobilisation de l'aide, 27 au Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et 1 339 dans 5 bureaux régionaux, 3 bureaux de liaison et 22 bureaux extérieurs, ainsi que d'autres dépenses opérationnelles nécessaires à la réalisation des activités des bureaux. Ces fonds continueront par ailleurs de financer les activités menées par le Coordonnateur des secours d'urgence pour coordonner les interventions de la communauté internationale en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe, notamment l'organisation de formations sur la procédure d'appel global; la participation aux réunions des donateurs; la tenue de réunions d'information et de consultations avec les États Membres sur des situations d'urgence données ainsi que sur le financement de l'aide humanitaire; le traitement des dons consentis par le Fonds central d'intervention pour faire face aux situations d'urgence nouvelle ou prolongée; et l'établissement de rapports et de notes de synthèse sur des situations d'urgence complexes données à l'intention du Comité exécutif pour les affaires humanitaires, du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, du Conseil de direction et du Secrétaire général. Grâce à ces fonds, le Bureau sera mieux à même de déployer du personnel qualifié pour faire face aux situations d'urgence soudaine ou à l'exacerbation de crises existantes et de renforcer ses capacités d'alerte et d'intervention rapides. La diminution des fonds extrabudgétaires s'explique par l'alignement des crédits demandés sur les contributions prévues.

Sous-programme 3

Réduction des catastrophes naturelles

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 490 300 dollars

- 27.38 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe au secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, centre de liaison sur les questions relatives à la réduction des risques de catastrophe pour les organismes des Nations Unies. Ce sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée en détail dans le sous-programme 3 du programme 22 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 27.14

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Réduire les risques de catastrophe naturelle et la vulnérabilité face à ces événements, et en atténuer les effets

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Capacité et volonté accrues de donner effet au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 : pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, et de réduire les risques de catastrophe	a) i) Nombre accru de cadres et de politiques de développement adoptés aux niveaux national et régional qui comportent des dispositions visant à réduire les risques de catastrophe <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 5 cadres et politiques 2010-2011 (estimation) : 8 cadres et politiques 2012-2013 (objectif) : 10 cadres et politiques ii) Nombre accru de pays, d'organisations régionales et internationales et d'autres parties intéressées qui rendent compte de progrès dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 40 pays 2010-2011 (estimation) : 50 pays 2012-2013 (objectif) : 60 pays
b) Accroissement de la capacité des pays à planifier des opérations de relèvement après une catastrophe, à tous les niveaux	b) i) Nombre accru de produits de renforcement du savoir (outils, méthodes, études de cas et programmes de formation) établis par les gouvernements et les autres acteurs compétents <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 10 produits 2010-2011 (estimation) : 20 produits 2012-2013 (objectif) : 21 produits

	ii) Nombre accru de pays incorporant des mesures de réduction des effets des catastrophes dans les opérations de relèvement après une catastrophe
	<i>Mesure des résultats</i>
	2008-2009 : 25 pays
	2010-2011 (estimation) : 25 pays
	2012-2013 (objectif) : 26 pays
c) Accroissement du niveau d'investissement dans les programmes et projets de réduction des catastrophes et de relèvement après une catastrophe	c) Nombre accru d'activités de réduction des risques de catastrophe financées par l'ensemble des parties intéressées
	<i>Mesure des résultats</i>
	2008-2009 : 25 activités
	2010-2011 (estimation) : 25 activités
	2012-2013 (objectif) : 27 activités

Facteurs externes

- 27.39 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) une coopération et une coordination effectives s'instaurent entre les partenaires qui s'occupent de la prévention des catastrophes (gouvernements, organismes des Nations Unies, institutions régionales, organes intergouvernementaux et organisations non gouvernementales); b) des stratégies nationales et régionales de prévention des catastrophes sont adoptées et appliquées; et c) les donateurs adaptent leurs politiques de façon à assurer un financement suffisant en vue de réduire les risques de catastrophe.

Produits

- 27.40 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières (2); séances de la Deuxième Commission (1);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur la coopération internationale visant à atténuer les conséquences du phénomène El Niño et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (2);
 - ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (2);
 - b. Documentation à l'intention des organes délibérants : rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (2); contribution aux rapports sur les situations de catastrophe et la coordination de l'aide humanitaire;

- b) Autres activités de fond (fonds extrabudgétaires) :
- i) Publications en série : rapport biennal sur l'évaluation des risques au niveau mondial, y compris l'actualisation de l'évaluation des risques au niveau mondial et les progrès réalisés sur le plan de la réduction des risques de catastrophe et de la mise en œuvre du Cadre de Hyogo (1); lettres d'information périodiques pour trois régions (Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie) (6); sélection annuelle d'informations émanant de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (2);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes de documentation : élaboration d'un recueil de bonnes pratiques et d'enseignements tirés de l'expérience sur la réduction des risques de catastrophe; publication de pochettes de documentation et de dossiers d'information à l'intention des médias et des journalistes (2);
 - iii) Manifestations spéciales : célébration de la Journée internationale de la prévention des catastrophes, chaque année, le deuxième mercredi d'octobre, appuyée par la campagne mondiale biennale de sensibilisation (2); Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe; remise de prix décernés en hommage à une contribution exceptionnelle à la prévention des catastrophes (prix Sasakawa des Nations Unies pour la prévention des catastrophes); ateliers thématiques sur les catastrophes et le développement; mesure des progrès sur le plan de la réduction des risques de catastrophe, du changement climatique et de l'atténuation des catastrophes; alerte rapide; gestion des risques auxquels sont exposées les zones urbaines; coordination interinstitutions en matière de réduction des risques;
 - iv) Supports techniques : fiches d'information sur les activités liées à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et sur des questions thématiques (alerte rapide et relèvement, notamment); directives relatives à la planification nationale des interventions d'urgence et à la préparation aux catastrophes; directives relatives à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, à son suivi et à l'établissement de rapports; formation et directives interinstitutions relatives à l'évaluation des risques et à la planification devant être utilisées dans les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; PreventionWeb, système global de gestion de l'information sur la réduction des risques de catastrophe; bases de données d'expérience et d'initiatives en matière de prévention des catastrophes; outils de création de réseaux électroniques; rapports intérimaires issus des réunions des groupes d'experts et des groupes de travail sur l'évaluation et la réduction des risques, l'égalité des sexes, l'environnement et l'adaptation au changement climatique; publications sur les évaluations réalisées, les enseignements tirés et les exemples de pratiques optimales en matière de prévention des catastrophes et de relèvement après une catastrophe; supports de formation à l'Initiative pour le renforcement des capacités de réduction des effets des catastrophes;
 - v) Ressources audiovisuelles : brochures et supports pédagogiques, dossiers d'information à l'intention des parties intéressées;
 - vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : facilitation et coordination par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) des conférences pour les annonces de contributions au nom des gouvernements en faveur du relèvement et de la reconstruction après les grandes catastrophes;
 - vii) Contribution à l'élaboration de produits communs : programme de travail biennal mondial du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes pour une réduction efficace des risques de catastrophe à tous les échelons (en s'appuyant sur le Cadre d'action de Hyogo);

c) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) :

- i) Services consultatifs : exécution de la planification nationale des interventions d'urgence et de la préparation aux catastrophes naturelles; coordination de la planification des mesures prises par le système des Nations Unies en matière de relèvement après les catastrophes; coopération régionale et collaboration interinstitutions en faveur de stratégies et de plans d'action visant à renforcer les capacités régionales et sous-régionales; appui technique à l'élaboration de stratégies et de plans d'action régionaux, sous-régionaux et nationaux de prévention des catastrophes; réduction des risques auxquels sont exposées les zones urbaines et mise au point d'outils et de méthodes multirisques;
- ii) Stages de formation, séminaires et ateliers : consultations régionales et ateliers nationaux à l'intention des équipes des Nations Unies pour la gestion des opérations en cas de catastrophe dans le cadre de l'Initiative pour le renforcement des capacités de réduction des effets des catastrophes; formation à la planification du relèvement;
- iii) Projets opérationnels : évaluation des besoins nationaux en matière de renforcement des capacités de prévention des catastrophes; évaluation des programmes nationaux; évaluation des programmes régionaux; appui aux programmes de relèvement en cas de catastrophe naturelle majeure; fourniture d'une assistance préparatoire à l'élaboration de programmes nationaux dans les pays prioritaires à haut risque.

Tableau 27.15

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	–	262,7	–	1
Autres objets de dépense	2 218,0	2 227,6	–	–
Total partiel	2 218,0	2 490,3	–	1
Fonds extrabudgétaires	76 903,2	68 368,3	100	95
Total	79 121,2	70 858,6	100	96

- 27.41 Le montant de 262 700 dollars indiqué au titre des postes permettra de financer un poste D-1 de chef du service chargé des programmes régionaux et de l'élaboration des politiques. Les bureaux régionaux de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes jouent un rôle crucial dans l'exécution de son mandat, qui consiste à servir de point de contact au sein du système des Nations Unies pour la coordination de la prévention des catastrophes et à favoriser les synergies entre les activités du système et des organisations régionales en la matière et les activités menées dans les domaines socioéconomique et humanitaire. Ils apportent leur concours aux cadres de coopération régionale pour la réduction des risques de catastrophe et la mise en œuvre régionale du Cadre d'action de Hyogo. Ils assument une fonction essentielle dans le recensement des questions nationales et régionales qui appellent l'attention et nécessitent l'appui de la communauté internationale. Le Chef du service chargé des programmes régionaux et de l'élaboration des politiques coordonne l'assistance aux bureaux régionaux; facilite la conception et l'exécution de projets de réduction des risques de catastrophe au niveau régional; et dirige l'élaboration de

politiques destinées aux plates-formes nationales et aux mécanismes de coordination nationale qui œuvrent à la réduction des risques de catastrophe par l'intermédiaire des bureaux régionaux.

- 27.42 Dans sa résolution 65/157, l'Assemblée générale a pris acte de la demande croissante à laquelle doit faire face le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et de la nécessité de disposer de ressources accrues, ponctuelles, stables et prévisibles pour la mise en œuvre de la Stratégie. Actuellement, le secrétariat de la Stratégie est financé uniquement par des fonds extrabudgétaires et il a pris une série de mesures en vue d'augmenter la prévisibilité des fonds grâce à un élargissement de la base des donateurs et à une hausse des crédits non affectés. Cependant, par nature, les fonds extrabudgétaires ne garantissent pas la prévisibilité et la stabilité nécessaires en ce qui concerne le financement des activités de base et des activités régulières de la Stratégie. Dans la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'étudier la meilleure façon d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, en tenant compte du rôle important joué par le secrétariat de la Stratégie, afin que les ressources adéquates soient disponibles pour assurer le fonctionnement dudit secrétariat. Les recommandations figureront dans le rapport pertinent que le Secrétaire général doit soumettre à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session. Entre-temps, des capacités et une stabilité appropriées sont attendues au niveau de la gestion du secrétariat de la Stratégie. Par conséquent, une proposition visant à créer un poste D-1 de chef du service chargé des programmes régionaux et de l'élaboration des politiques, imputable sur le budget ordinaire, figure dans le présent document.
- 27.43 Le montant de 2 227 600 dollars permettra : a) de maintenir la subvention allouée au Programme des Nations Unies pour le développement au titre de l'appui à la gestion et à l'administration des activités opérationnelles relatives au renforcement des capacités d'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, de prévention de ces catastrophes et de planification préalable des secours, fonctions qui ont été transférées au PNUD, conformément à la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale; et b) de couvrir les montants prévus pour les objets de dépense autres que les postes qui auront trait au nouveau poste D-1 susmentionné.
- 27.44 Au paragraphe 16 de la résolution 52/12 B, l'Assemblée générale a chargé le Programme des Nations Unies pour le développement d'aider les pays en s'attaquant aux causes profondes des risques de catastrophe par l'entremise de ses programmes de développement. Conformément à ce mandat, le PNUD utilise la subvention pour financer des postes au sein de son Bureau de la prévention des crises et du relèvement, qui recrute et dirige des conseillers régionaux et nationaux pour la réduction des risques de catastrophe. Ces conseillers aident les bureaux de pays à élaborer et exécuter des programmes et à fournir des conseils de politique générale à l'appui de la réduction des risques de catastrophe dans les pays hautement exposés.
- 27.45 Les fonds extrabudgétaires prévus, d'un montant de 68 368 300 dollars, permettront de financer 95 postes [1 sous-secrétaire général, 1 D-2, 1 D-1, 14 P-5, 25 P-4, 29 P-3, 10 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 13 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] et diverses dépenses opérationnelles. Les fonds extrabudgétaires qui financent les activités du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes favoriseront à tous les niveaux la cohérence et l'action collective dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo. Le secrétariat de la Stratégie commencera la planification pour 2015 et au-delà tout en continuant de suivre les structures de risques, les tendances en la matière et les progrès accomplis dans la réduction des risques de catastrophe, et en définissant des orientations stratégiques de politique générale à l'intention des pays et de la communauté internationale. Il apportera son concours au Secrétaire général dans ses initiatives visant à montrer la voie en termes de gestion des risques de catastrophe. Ces initiatives consisteront notamment à fournir des services aux organes directeurs de l'ONU et aux mécanismes de coopération mondiale et régionale pour la réduction des risques de catastrophe, parmi lesquelles le Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, les

dispositifs régionaux connexes et le Groupe d'appui à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Le secrétariat de la Stratégie collaborera avec les États Membres et les partenaires de l'ONU afin de tenir compte de la réduction des risques de catastrophe dans le cadre du développement durable, en particulier par l'intermédiaire d'un soutien aux processus de gouvernance, de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable – qui doit se tenir à Rio de Janeiro (Brésil) en 2012 – et de la suite donnée au Pacte mondial des villes sur le climat, lancé à Mexico le 21 novembre 2010, de manière à fédérer les efforts de réduction et de gestion des risques. Il poursuivra ses travaux qui visent à renforcer la visibilité de la réduction des risques de catastrophe et le niveau d'engagement à cet égard aux niveaux mondial, régional et national par l'entremise de ses appuis multisectoriels et continuera d'insister sur la nécessité d'investir dans la réduction des risques de catastrophe. La diminution des fonds extrabudgétaires tient à une initiative qui vise à aligner les ressources financières sur le niveau des contributions attendues.

Sous-programme 4 Services d'appui d'urgence

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 859 000 dollars

- 27.46 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe au Service des interventions d'urgence de Genève. Il sera mis en œuvre conformément à la stratégie exposée dans le sous-programme 4 du programme 22 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 27.16

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Apporter rapidement une aide humanitaire internationale aux victimes de situations d'urgence ou de catastrophes naturelles, y compris les catastrophes écologiques et les accidents technologiques

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Mobilisation rapide des mécanismes internationaux d'intervention d'urgence et des moyens de faire parvenir l'aide humanitaire internationale aux victimes des catastrophes et des situations d'urgence, notamment le recensement des ressources nécessaires et la diffusion rapide d'informations	a) L'aide et les ressources internationales sont fournies aux pays touchés dans les 48 heures qui suivent leur demande d'assistance. <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 48 heures 2010-2011 (estimation) : 48 heures 2012-2013 (objectif) : 48 heures
b) Renforcement de la capacité et de la préparation des réseaux et partenariats nationaux et internationaux de gestion des situations d'urgence et de catastrophe afin de mieux faire face à ces situations	b) Nombre accru de partenariats et de réseaux nationaux et internationaux capables de faire face efficacement aux catastrophes et aux situations d'urgence <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 12 partenariats 2010-2011 (estimation) : 14 partenariats 2012-2013 (objectif) : 16 partenariats

Facteurs externes

- 27.47 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les autorités du pays concerné demandent et/ou acceptent l'aide internationale; b) les donateurs consentent à prêter leur concours en cas de catastrophe; c) le personnel humanitaire peut circuler librement dans la zone sinistrée; et d) les autorités et les partenaires humanitaires coopèrent.

Produits

- 27.48 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :
- a) Activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : rapport annuel sur l'inventaire du matériel de secours disponible à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (2);
 - ii) Activités techniques : rapport semestriel concernant l'inventaire du matériel de secours disponible; élaboration, gestion et mise à niveau des bases de données et des outils électroniques liés aux interventions humanitaires et à leur coordination; gestion et enrichissement de l'annuaire sur le Web du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage; manuels et directives sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile;
 - iii) Missions humanitaires : missions ayant pour objet de tirer des enseignements de la situation après les catastrophes; missions de planification préalable des secours et missions de secours sur les lieux de catastrophes;
 - iv) Promotion des instruments juridiques : promotion des activités relatives à la Convention sur la mise à disposition de ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe;
 - b) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : stages, séminaires et ateliers de formation : organisation des réunions régionales du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, des réunions de son comité directeur et des responsables des équipes internationales de recherche et de sauvetage; organisation d'ateliers régionaux sur la gestion des catastrophes; cours de formation à l'intention du personnel militaire et de protection civile sur les interventions en cas de catastrophe et la gestion des catastrophes; organisation d'ateliers internationaux sur l'évaluation des situations d'urgence, la coordination sur le terrain et les dispositifs d'intervention; planification d'exercices de simulation d'interventions en cas de catastrophe et participation à ces exercices, avec des partenaires clefs;
 - c) Services d'appui administratif (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : services centraux d'appui : gestion et reconstitution des stocks de secours disponibles (autres qu'alimentaires et médicaux) à l'entrepôt de Brindisi.

Tableau 27.17

Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actualisation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	3 212,1	3 212,1	10	10
Autres objets de dépense	1 646,9	1 649,6	–	–
Total partiel	4 859,0	4 859,0	10	10
Fonds extrabudgétaires	24 859,6	19 686,2	51	40
Total	29 718,6	24 545,2	61	50

- 27.49 Le montant demandé (3 212 100 dollars) permettra de continuer de financer 10 postes [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)]. Les ressources prévues au titre d'autres rubriques, d'un montant de 1 646 900 dollars, doivent permettre de financer l'emploi de consultants, les voyages et les aides financières d'urgence pour parer aux besoins les plus urgents des populations touchées pour lesquels les ressources nationales sont insuffisantes, en attendant l'intervention de la communauté internationale des donateurs.
- 27.50 Le montant prévu au titre des ressources extrabudgétaires (19 686 200 dollars) permettra de financer 40 postes [5 P-5, 11 P-4, 7 P-3 et 17 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] ainsi que d'autres objets de dépense correspondant à diverses dépenses de fonctionnement. Les ressources extrabudgétaires permettront d'aider des pays touchés par des catastrophes en renforçant les mécanismes d'intervention d'urgence grâce à l'organisation d'ateliers et de cours de formation sur l'évaluation des situations d'urgence, la coordination sur le terrain, la planification préalable, les interventions en cas de catastrophe et la gestion des catastrophes. Les ressources extrabudgétaires serviront également à promouvoir la participation des pays en développement et des pays exposés aux catastrophes aux réseaux d'intervention d'urgence, à développer et à renforcer les capacités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en matière de coordination des interventions humanitaires grâce à son fichier interne pour les interventions d'urgence, et à améliorer les mécanismes, instruments et procédures de mobilisation et de coordination de l'aide internationale en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe. La diminution des ressources extrabudgétaires demandées résulte d'une opération visant à adapter les exigences financières au montant des contributions attendu.

Sous-programme 5**Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire****Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 920 100 dollars**

- 27.51 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe au Service des communications et de l'information. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée en détail dans le sous-programme 5 du programme 22 du cadre stratégique pour la période 2012-2013.

Tableau 27.18

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Plaider efficacement en faveur du respect des principes humanitaires et de la mise en commun des connaissances, au bénéfice des populations touchées par les catastrophes et les situations d'urgence

Réalisations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès
a) Meilleure sensibilisation aux principes et aux problèmes humanitaires et plus grande considération à leur égard	a) i) Augmentation du nombre d'entretiens demandés par les médias avec les responsables du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à propos des principes et actions humanitaires <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 250 entretiens 2010-2011 (estimation) : 300 entretiens 2012-2013 (objectif) : 310 entretiens ii) Augmentation du nombre de questions relatives aux principes et actions humanitaires, adressées par les médias au Bureau de la coordination des affaires humanitaires <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 600 questions 2010-2011 (estimation) : 750 questions 2012-2013 (objectif) : 800 questions
b) Renforcement des partenariats avec des organisations humanitaires en vue de la mise en commun, la coordination et l'harmonisation de l'information	b) Augmentation du nombre de nouveaux accords relatifs à la mise en commun d'informations harmonisées approuvés par le Comité permanent interorganisations <i>Mesure des résultats</i> 2008-2009 : 4 accords 2010-2011 (estimation) : 8 accords 2012-2013 (objectif) : 12 accords

Facteurs extérieurs

- 27.52 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les gouvernements sont déterminés à accepter que l'Organisation des Nations Unies s'occupe des grandes questions de plaidoyer en faveur de l'action humanitaire et à appuyer son action dans ce domaine; et b) les partenaires sont d'accord pour aborder de manière stratégique les initiatives en matière d'échange d'information, de coordination et de normalisation.

Produits

27.53 Les produits de l'exercice biennal 2012-2013 seront les suivants :

- a) Activités de fond (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Expositions, visites guidées et conférences : organisation de manifestations avec le Groupe des 77, les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales aux fins de promouvoir les questions et préoccupations humanitaires; expositions sur les activités humanitaires à l'occasion de réunions, de séminaires et de manifestations publiques;
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : mise au point et actualisation de documents imprimés à l'appui des activités de plaidoyer relatives à la coordination de l'action humanitaire;
 - iii) Communiqués et conférences de presse : lancement des appels globaux annuels (2); diffusion de communiqués de presse sur les situations d'urgence humanitaire auprès des médias nationaux et internationaux;
 - iv) Manifestations spéciales : organisation de réunions d'information humanitaire à l'intention de différents publics (par exemple, les représentants sur le terrain d'autres organisations);
 - v) Activités techniques : exploitation et expansion du service de presse du Réseau régional intégré d'information consacré aux questions humanitaires; exploitation et expansion de la couverture en ligne 24 heures sur 24 des situations d'urgence humanitaire et des catastrophes par le Réseau mondial ReliefWeb; rapports d'alerte avancée; mise à jour des directives à appliquer sur le terrain en ce qui concerne l'information relative aux questions humanitaires destinée au public et les relations avec les médias; supports d'information à l'intention des acteurs humanitaires sur le terrain (guides de terrain, cartes, renseignements logistiques);
 - vi) Missions humanitaires : missions d'alerte rapide dans les pays exposés à une situation d'urgence complexe ou à une grande catastrophe naturelle; organisation de missions sur le terrain pour des représentants des médias et des porte-parole (parlementaires, par exemple);
 - vii) Ressources audiovisuelles : réalisation et expansion du projet de sensibilisation par la radio mené par le Réseau régional intégré d'information, notamment en appuyant le renforcement des capacités des stations de radio locales;
- b) Coopération technique (fonds extrabudgétaires) : services consultatifs : conseils techniques sur l'utilisation des technologies de l'information et des communications;
- c) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : services centraux d'appui : appui technique aux utilisateurs et formation à l'utilisation des ordinateurs et des logiciels.

Tableau 27.19

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	2 903,1	2 903,1	10	10
Autres objets de dépense	85,3	17,0	—	—
Total partiel	2 988,4	2 920,1	10	10
Fonds extrabudgétaires	49 907,8	43 143,9	163	123
Total	52 896,2	46 064,0	173	133

- 27.54 Le montant demandé (2 920 100 dollars) doit permettre de continuer à financer 10 postes [1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 2 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] et les autres objets de dépense (services de consultants et voyages). La diminution de 68 300 dollars résulte de la décision de centraliser les ressources du Bureau de New York consacrées aux voyages au secrétariat du Secrétaire général adjoint.
- 27.55 Les ressources extrabudgétaires prévues d'un montant de 43 143 900 dollars, permettront de financer 123 postes (1 D-1, 7 P-5, 21 P-4, 30 P-3, 7 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe), 17 postes d'agent des services généraux (Autres classes), 14 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 25 postes d'agent local) et d'autres objets de dépense correspondant à divers frais de fonctionnement. Ces ressources permettront au Service des communications et de l'information de continuer d'aider le Coordonnateur des secours d'urgence et les organisations humanitaires à encourager les États Membres et les parties aux conflits à appliquer les principes humanitaires et à les sensibiliser à la nécessité de respecter le droit international humanitaire, de protéger les civils dans les conflits armés et d'assurer la sûreté et la sécurité des agents humanitaires. Des efforts soutenus continueront d'être déployés pour faire reconnaître la distinction entre civils et combattants et mettre fin à l'impunité dont bénéficient les auteurs d'attaques contre les civils, y compris les agents humanitaires. À cette fin, le Service publiera et actualisera des documents imprimés à l'appui des activités de plaidoyer relatives à la coordination de l'action humanitaire et organisera des expositions sur les activités humanitaires à l'occasion de réunions, de séminaires et de manifestations publiques dans le but de promouvoir les questions et préoccupations humanitaires. Les ressources extrabudgétaires permettront également au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de continuer de fournir en temps opportun des renseignements fiables sur les situations d'urgence et les catastrophes naturelles en cours afin de faciliter la prise de décisions et les activités humanitaires sur le terrain. La réduction du montant des fonds extrabudgétaires demandés est le résultat d'une opération visant à aligner le montant des ressources qui seront nécessaires sur le montant des contributions attendu.

C. Appui au programme**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 146 500 dollars**

- 27.56 Le Service administratif du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a une antenne à New York et une antenne à Genève. Ces antennes sont chargées d'exécuter les tâches

administratives, notamment celles relatives aux finances et au budget, aux ressources humaines, à la formation et au perfectionnement du personnel, et de fournir un appui administratif et des conseils aux fonctionnaires.

- 27.57 L'antenne de New York supervise les ressources financières et humaines, gère l'administration d'ensemble du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et fournit des directives sur les questions administratives. Elle aide les hauts fonctionnaires à formuler des orientations générales et des instructions, notamment sur la gestion financière, la planification des effectifs, l'établissement des fichiers de candidats, la formation et le perfectionnement du personnel. Elle coordonne les budgets-programmes des différents services ainsi que leur présentation aux organes délibérants et gère les fonds d'affectation spéciale relevant du bureau de New York.
- 27.58 Sous la direction stratégique du Chef du Service administratif, l'antenne de Genève gère les entrées et les sorties de fonds, appuie l'achat des biens et des services et assure le recrutement, le déploiement et l'administration du personnel de terrain. Elle gère les fonds d'affectation spéciale dont elle a la responsabilité, en particulier le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe, qui est la principale source de financement des activités hors Siège du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.
- 27.59 Pendant l'exercice 2012-2013, le Service administratif continuera de consacrer son attention aux effectifs, à la planification de la relève, au perfectionnement du personnel et à l'organisation des carrières afin de parvenir à une approche plus stratégique et plus dynamique de la gestion des ressources humaines. Il améliorera également le contrôle de la gestion financière et les projections liées aux financements nécessaires en établissant des budgets plus réalistes, grâce à une gestion et à une utilisation plus efficaces des ressources, à la saisie et à l'échange d'informations provenant du terrain et à l'établissement de rapports exacts sur les opérations financières, présentés en temps voulu. Dans le cadre de ces efforts, le Service administratif s'emploiera constamment à améliorer la notion de service et du souci de l'utilisateur.

Tableau 27.20

Ressources nécessaires : appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011	2012-2013 (avant actuali- sation des coûts)	2010-2011	2012-2013
Budget ordinaire				
Postes	1 664,5	1 664,5	7	7
Autres objets de dépense	2 786,1	2 482,0	—	—
Total partiel	4 450,6	4 146,5	7	7
Fonds extrabudgétaires	42 100,1	43 866,8	88	89
Total	46 550,7	48 013,3	95	96

- 27.60 Le montant demandé pour les postes (1 664 500 dollars) doit permettre de financer le maintien de sept postes [1 P-5, 1 P-3, 1 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] dans les deux antennes du Service administratif. Les ressources demandées au titre des autres objets de dépense, d'un montant de 2 482 000 dollars, serviront à couvrir des frais de fonctionnement divers, devant permettre au Service administratif de mener les activités décrites ci-dessus. La diminution nette de 304 100 dollars à la rubrique Autres

objets de dépense tient compte de la réduction des dépenses de communication liée au recours accru à d'autres moyens de communication, tels que le courrier électronique et WebEx, et de la réduction des ressources nécessaires au traitement des données dans le cadre des services d'appui au site du réseau mondial ReliefWeb.

- 27.61 Les ressources extrabudgétaires prévues, d'un montant de 43 866 800 dollars, doivent permettre de financer 89 postes [1 D-1, 3 P-5, 9 P-4, 18 P-3 et 58 postes d'agent des services généraux (Autres classes)], dont 19 pour l'antenne de New York et 70 pour celle de Genève, ainsi que d'autres objets de dépense correspondant à des frais de fonctionnement divers devant permettre aux deux antennes du Service de mener à bien leurs activités. L'augmentation s'explique essentiellement par la comptabilisation du coût intégral de 10 postes créés en 2010-2011 aux fins de la gestion du Fonds central pour les interventions d'urgence et à l'augmentation des coûts salariaux standard à Genève.

Tableau 27.21

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Bureau des services de contrôle interne (BSCI)

(A/65/271 (Part I) et Corr.1)

Lors de son audit des opérations du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en Somalie (AN2009/590/2), le BSCI a constaté que la nouvelle stratégie humanitaire des Nations Unies n'était pas pleinement appliquée en Somalie. L'Équipe de pays des Nations Unies a identifié les principales mesures à adopter pour la flexibilité des opérations dans le pays et déployer comme il convient le personnel malgré la grave insécurité qui y règne ainsi que les principes essentiels sur lesquels doit être fondée la stratégie opérationnelle des organismes des Nations Unies. Lors de l'audit, cependant, il n'y avait en fait en Somalie que 16 fonctionnaires en raison de l'insécurité qui prévalait dans le pays et des restrictions que celle-ci avait conduit à apporter en matière de déploiement du personnel. Le Bureau en Somalie du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a accepté la recommandation du BSCI tendant à finaliser la stratégie concernant la présence du Bureau sur le terrain de manière à accroître les effectifs du personnel national en Somalie et d'établir une présence plus solide du personnel international dans les régions plus stables que sont le Puntland et le Somaliland (par. 29).

La stratégie de présence sur le terrain arrêtée a été soumise au BSCI le 14 février 2011.

Résumé de la recommandation

Lors de son audit des mécanismes de gouvernance mis en place par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour le Fonds humanitaire commun pour le Soudan (AN2010/590/05), le BSCI a constaté que la seule responsabilité qui incombait aux agents d'exécution des activités financées par le Fonds à l'égard du Coordonnateur de l'action humanitaire du Bureau se bornait à présenter des rapports sur l'exécution des projets. Aucune disposition n'avait été prise pour que les projets soient approuvés et les fonds soient alloués en fonction des résultats des activités de suivi et d'évaluation et des audits. Pour améliorer l'efficacité et l'efficience, le BSCI a recommandé que le Coordonnateur de l'action humanitaire au Soudan fasse en sorte que le processus d'allocation des fonds soit fondé sur les résultats des activités de suivi et d'évaluation et des audits des projets du Fonds commun pour les activités humanitaires. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a fait savoir qu'il ne serait peut-être pas possible de mettre en œuvre cette recommandation compte tenu des ressources actuellement disponibles et que cela pourrait ralentir le processus d'allocation des fonds étant donné que les cycles de suivi et d'évaluation des organismes des Nations Unies n'étaient pas harmonisés. Le Bureau est néanmoins convenu de mener avant la fin du quatrième trimestre de 2010 une étude sur la possibilité de mettre en œuvre cette recommandation en 2011 (par. 33).

Lors du même audit, le BSCI est parvenu à la conclusion que les mécanismes de gouvernance du Fonds humanitaire commun pour le Soudan devraient être précisés et officialisés. En particulier, le mandat du Fonds devait être actualisé et ne reflétait pas l'ensemble des structures de gestion. De plus, il n'avait pas été établi de mandat distinct pour chacune des fonctions du Fonds afin de garantir la clarté, la cohérence et l'efficience des activités de gestion. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, en sa qualité de responsable de la programmation des activités du Fonds humanitaire commun pour le Soudan, a accepté la recommandation du BSCI tendant à ce que le mandat du Fonds soit revu et précisé (par. 34).

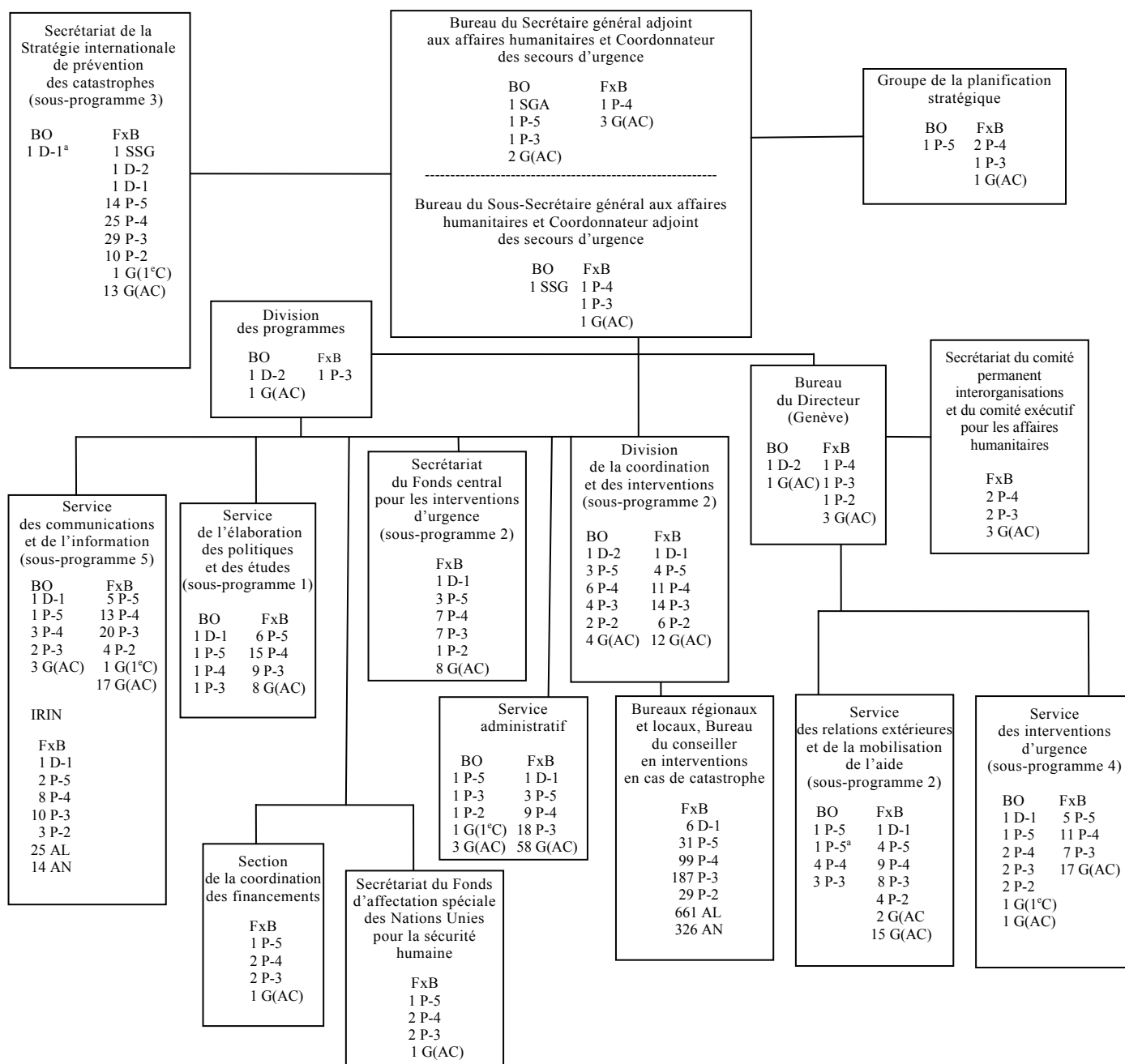
Suite donnée à la recommandation

L'étude sur la possibilité de mettre en œuvre cette recommandation sera réalisée en 2011. Un atelier doit également se tenir du 11 au 13 avril 2011 sur le Fonds humanitaire commun pour le Soudan.

Une version révisée du mandat sera élaborée à l'occasion du prochain atelier consacré au Fonds humanitaire commun.

Bureau de la coordination des affaires humanitaires

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2012-2013



Abréviations : BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaire; SGA = secrétaire général adjoint; SSG = sous-secrétaire général; G(1°C) = agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) = agent des services généraux (Autres classes); AL = agent local; AN = administrateur recruté sur le plan national; IRIN = Réseau régional intégré d'information.

^a Nouveau poste.

Annexe**Produits de l'exercice 2010-2011 non reconduits
en 2012-2013**

<i>A/64/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
26.39 b) v)	Participation au ProVention Consortium et aux travaux de ses groupes spéciaux thématiques sur la prévention des catastrophes naturelles et la gestion des risques	1	Le ProVention Consortium a été dissous.
Total		1	